



FRAMEWORK CONVENTION ON CLIMATE CHANGE - Secretariat CONVENTION - CADRE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES - Secrétariat

Uniquement destiné aux médias

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques : Les bases de l'accord de Copenhague établies à Poznań, Pologne

(Poznań, 12 décembre 2008) – La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques s'est conclue vendredi à Poznań, Pologne, par un engagement clair des gouvernements à intensifier l'année prochaine les négociations visant à dresser un plan ambitieux de lutte contre les changements climatiques, qui fera l'objet d'un accord à Copenhague fin 2009.

L'approbation du « Programme stratégique de Poznań sur le transfert de technologie », relevant du Fonds pour l'environnement mondial, a permis de progresser dans le domaine des technologies. Ce programme vise à accroître les investissements privés dont les pays en développement ont besoin pour réaliser divers projets d'atténuation et d'adaptation.

« Nous allons passer à une nouvelle phase de négociation, qui aura pour objectif de formuler un texte destiné à être entériné », a déclaré le président de la conférence, M. Maciej Nowicki, Ministre polonais de l'environnement. Les Parties ont décidé que le premier projet de texte serait présenté à la réunion de la CCNUCC prévue à Bonn en juin 2009.

« Nous avons approuvé le programme de travail de l'année prochaine et avons bien avancé sur de nombreux aspects techniques », a ajouté le président Nowicki. « À Poznań, le partenariat entre les pays en développement et les pays industrialisés pour la lutte contre les changements climatiques est passé de la théorie à la pratique », a-t-il conclu.

La conférence de Poznań a aussi permis de régler les derniers détails concernant le Fonds d'adaptation du Protocole de Kyoto, qui pourra recevoir des demandes de financement dès 2009. Les Parties se sont mises d'accord pour que le Fonds, alimenté par une partie des revenus du mécanisme pour un développement propre (MDP) et par des contributions volontaires, détienne la capacité juridique voulue pour permettre un accès direct aux pays en développement.

Les Parties n'ont toutefois pu s'entendre sur l'augmentation du financement destiné aux mesures d'adaptation qui aurait été possible en prélevant des revenus issus des deux autres mécanismes du Protocole, à savoir l'application conjointe et l'échange de droits d'émission.

Outre les décisions visant à rationaliser et accélérer le fonctionnement du mécanisme pour un développement propre, les Parties ont demandé au Conseil exécutif du MDP d'envisager des moyens d'améliorer la distribution régionale et sous-régionale des projets. Elles l'ont

Courriel: press@unfccc.int Site Web: http://unfccc.int

UNFCCC/CCNUCC Page 2





également prié d'estimer les effets que pourraient avoir l'intégration des projets de piégeage et stockage du carbone et l'élargissement des critères d'admissibilité des projets de boisement et de reboisement.

Un temps fort de la conférence a été la table ronde ministérielle sur la vision commune pour une action concertée à long terme destinée à faire face aux changements climatiques. « Les gouvernements ont adressé un message clair, affirmant qu'il est possible, en dépit de la crise financière et économique actuelle, de mobiliser des fonds importants pour mener des projets d'atténuation et d'adaptation dans les pays en développement, en s'appuyant sur une structure financière efficace et sur les établissements de financement », a indiqué M. Yvo de Boer, Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

« Nous savons maintenant beaucoup mieux comment définir les termes de l'accord de Copenhague en ce qui a trait aux engagements des pays industrialisés, au soutien financier nécessaire et aux établissements qui procureront ce soutien », a-t-il ajouté.

Les pays réunis à Poznań ont progressé sur un certain nombre de points importants à court terme (d'ici 2012), en particulier pour les pays en développement : adaptation, finances, technologie, réduction des émissions attribuables au déboisement et à la dégradation des forêts.

Il a également été question de la gestion des catastrophes, de l'évaluation des risques et des assurances, points cruciaux pour aider les pays en développement à gérer les effets inévitables de l'évolution du climat.

Les gouvernements qui se sont réunis au titre du Protocole de Kyoto ont décidé que les engagements des pays industrialisés après 2012 devaient surtout prendre la forme d'objectifs quantifiés de limitation et de réduction des émissions, semblables à ceux qu'ils s'étaient fixés pour la première période d'engagement.

Quatre grandes réunions de la CCNUCC auront lieu l'année prochaine, les deux premières à Bonn, Allemagne (29 mars-8 avril et 1^{er}-12 juin), la troisième en août-septembre et la dernière à Copenhague (7-18 décembre).

La CCNUCC

Avec 192 Parties, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques regroupe pratiquement tous les pays de la planète. Le Protocole de Kyoto, qui en est issu en 1997, compte pour sa part 183 États membres. En vertu de ce dernier instrument, 37 États formés de pays hautement industrialisés et de pays en transition vers une économie de marché sont légalement tenus de limiter et de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Le but ultime des deux traités est de stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre à un niveau qui n'interfère pas de manière dangereuse avec le système climatique.

Le mécanisme pour un développement propre

En vertu de ce mécanisme, les projets qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre dans les pays en développement et qui concourent au développement durable peuvent générer des unités de réduction certifiée des émissions (URCE). Les pays qui ont souscrit des engagements en vertu du Protocole de Kyoto peuvent acquérir ces unités pour remplir une partie de leurs obligations. Plus de 1 240 projets destinés à 51 pays sont déjà enregistrés, 3 000 autres sont en cours d'évaluation. Le MDP devrait engendrer plus de 2,9 milliards d'URCE d'ici la fin de

UNFCCC/CCNUCC Page 3





la première période d'engagement au titre du Protocole, en 2012, chaque unité correspondant à une tonne de dioxyde de carbone.

Avis aux journalistes

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

M. Eric Hall, Directeur des communications et des médias mobile : (+49-172) 259-0443; courriel : ehall@unfccc.int

M. John Hay, Agent de liaison avec les médias

mobile: (+49-172) 258-6944; courriel: jhay@unfccc.int

Pour la presse à Bonn : Tél. : (+49-815-1005) press@unfccc.int